



SMTD  
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets  
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des délibérations  
Comité syndical  
Séance du mercredi 11 février 2026

**Date de convocation :** 5 février 2026

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, à l'hôtel de France

**Étaient présents :** Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Fernand Martin, Patrick Buron, Jean-Louis Caldéroni, Eric Castet, Didier Rivière, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, Victor Dudret, Philippe Faure, Philippe Castets, Yves Lacoste, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Serge Zurita, Bernard Aurisset, Michel Cazet, Jean-Marc Laffitte, Antoine Brige,

**Étaient représentés :** Jean-Claude Sétier par Monique Sémavoine, Claude Fourquet par Michel Cuyaubé, Michel Lasserre par Pierre Casabonne, Frédéric Ré par Jean-Marc Laffitte, Jean-Louis Barban par Fernand Martin

**Étaient excusés :** Michel Bernos, Christelle Bonnemason-Carrère, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Pierre Soler, Pascale Durand, Thibault Chenevière,

**Étaient absents :** Stéphane Virto

## 2- BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2312-1 relatifs au vote du budget primitif, Considérant le Compte financier Unique 2024 adoptés dans la présente séance du Comité Syndical et l'affectation du résultat 2024,

Considérant la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaire au Comité Syndical du 04 février 2025,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2026 dont les principales hypothèses sont les suivantes :

Il est prévu à une augmentation de 6% de nos tarifs aux clients extérieurs, témoigne de notre volonté de préserver l'équilibre budgétaire tout en restant particulièrement attentifs aux contraintes financières qui pèsent sur nos EPCI membres.

L'année 2026 sera particulièrement marquée par des investissements structurants majeurs, essentiels pour l'avenir de notre territoire. Notre plan pluriannuel d'investissement, d'un montant total de 22 millions d'euros depuis 5 ans, traduit notre ambition de modernisation. Je souhaite mettre en lumière quelques projets phares, que là encore la Présidente vous a déjà détaillé.

la création d'une nouvelle plateforme de compostage, projet structurant chiffré à 8,5 millions d'euros. Cet investissement majeur s'inscrit dans notre volonté de valorisation des biodéchets et représente une réponse concrète aux enjeux de notre territoire.

Enfin, notre Unité de Valorisation Energétique, autre pilier du Syndicat, dont les travaux de modernisation s'achèveront cette année.

Pour résumer, la ventilation des charges est la suivante:

- 43% sont consacrés à l'incinération sur notre site de Lescar, dont l'activité connaît une hausse des tonnages
- 20% au centre de tri de Sévignacq, où nos récentes optimisations techniques portent leurs fruits
- 11% au stockage des déchets non dangereux à Précilhon
- 5% au traitement des déchets verts et au compostage, secteur en pleine expansion
- 11% au transport
- 10% à nos autres services, notamment le fonctionnement des services supports

Sur le plan de la gestion financière, malgré la situation contrainte, un excédent prévisionnel d'environ 400 000 euros. Le ratio de désendettement, s'établissant à 1,62 année, il permet d'envisager sereinement nos futurs investissements. Cette bonne santé financière est le fruit d'une gestion rigoureuse que nous entendons poursuivre, tout en maintenant notre capacité à investir pour l'avenir.

Concernant les ressources humaines, un de nos efforts d'optimisation est poursuivi, avec une stagnation de la masse salariale par rapport à 2025. Cette évolution s'explique notamment par la réorganisation de notre centre de tri après les travaux de modernisation, avec la suppression d'une équipe de nuit à partir de septembre, sans compromettre la qualité de service. Les nouvelles réglementations environnementales, l'évolution des comportements de tri, et les innovations technologiques nous poussent à adapter constamment nos infrastructures et nécessitent des investissements.

## En conclusion

L'équilibre du Budget de fonctionnement est obtenu comme suit

- Total Charges et Recettes réelles de Fonct. 2026 **20 830 442 €HT**
- Total Charges et recettes total de Fct. 2026 **21 472 396 €HT**

L'équilibre du Budget d'investissement est obtenu comme suit

Total Charges et Recettes d'Investissement 2026 **11 175 149 €HT**

Par ailleurs, conformément aux statuts du syndicat, les contributions des EPCI adhérents sont dans la plupart des cas réparties au prorata des tonnages de déchets traités. Seul le « fonctionnement syndical-communication » est calculé en fonction de la population DGF connue de chaque EPCI, et quelques contributions sont refacturées au réel comme la fourniture du matériel de compostage domestique, le transport, transit et traitement des déchets bois, ainsi que les outils favorisant la réduction à la source.

Il convient donc de fixer également les montants unitaires HT des contributions et des tarifs que les EPCI adhérents et les clients extérieurs verseront à Valor Béarn au titre de 2026.

Vu les contraintes financières actuelles des EPCI adhérents, le Comité syndical décide de maintenir le mode de versement mensuel des acomptes votés l'année dernière.

Le montant des contributions 2026 sont donc détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical confirme que le syndicat vote son budget par nature accompagné d'une présentation par fonction avec définitions d'opérations en investissement en conformité avec l'instruction M57.

Après avis favorable du Bureau du 4 février 2026, le Comité syndical, après avoir délibéré :

### Décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit
  - en Section de Fonctionnement recettes réelles **20 830 442 €HT**
  - en Section de Fonctionnement recettes totales **21 472 396 €HT**
  - en Section d'Investissement **11 175 149 € HT**
- d'approuver le dispositif de facturation le dispositif décrit ci-dessus et de fixer pour 2026, les prix unitaires du tableau ci-joint applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

- d'accepter que sauf délibération modificative, la TGAP sera révisée chaque année au 1er janvier de l'année considérée,
- Mme la Présidente à faire établir et à signer tout document financier, comptable, budgétaire qui seront nécessaire.

**Votes**

Pour :

23

Contre

0

Abstention

0

**DELIBERATION ADOPTEE**

**La Présidente**



**Monique Sémavoine**